



L'Aventure du beau
Marie Morand
Chemin de Lévaux, 7
CH-1872 Troistorrents
Tél: +41 24 477 10 49
info@aventuredubeau.ch

www.aventuredubeau.ch
L'amicale des petits et grands voyages d'art

Bulletin d'inscription

Intitulé du voyage : Haut-Rhin: le doux automne du Moyen Age

Dates du voyage : du mardi 21 au samedi 25 juin 2022

Nom de l'intervenant : Gisèle Carron en collaboration avec Marie Morand

Prestations et prix: Selon le descriptif disponible sur le site internet www.aventuredubeau.ch

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Adresse email : _____

Téléphone portable : _____

Nom de votre
assurance annulation : _____



Chambre double :

A partager avec :

Chambre individuelle :

Commentaires particuliers:

J'ai lu et j'accepte les conditions générales des voyages organisés par L'Aventure du beau qui figurent ci-après.

Signature :

Lieu et date :

Merci de remplir le formulaire, de l'imprimer, de le signer et de le retourner à L'Aventure du beau à l'adresse ci-dessus.

Après la réception (par email en pièce attachée ou par poste) de votre bulletin rempli et signé, vous recevrez une confirmation de votre inscription par email. Ces deux documents constituent ensemble notre contrat. Ils déclenchent l'envoi de la facture que vous recevrez aussi par e-mail. Le montant est payable à 30 jours. Dès que le voyage sera confirmé, nous vous contacterons pour vous informer plus avant sur son déroulement.



l'Aventure du beau

Conditions générales

Préambule

Comme vous l'aurez sans doute déjà compris à la lecture notre concept, L'Aventure du beau n'est pas une agence de voyages dont le métier, rémunéré, est d'offrir à qui le désire la possibilité de réserver et/ou de faire organiser toutes sortes de prestations individuelles ou collectives de séjour, visites, déplacements, ici ou ailleurs dans le monde.

L'Aventure du beau publie des lectures d'oeuvres, organise des rencontres autour d'une exposition, d'un monument, d'une restauration et met sur pied aussi, chaque année, quelques voyages thématiques guidés, visant à explorer ensemble l'une ou l'autre des multiples facettes de la création artistique ancienne ou récente. Son fonctionnement s'apparente donc plutôt à celui d'une société d'amis des beaux-arts, sans ambition économique autre que celle de rendre possibles les événements qu'elle crée en visant le plaisir de partager notre passion de ce que l'art nous révèle de nos sociétés, de nos valeurs et de nous-mêmes, dans la conviction que la fréquentation de la beauté nourrit en profondeur notre développement d'être humain. Le plaisir d'aiguiser notre regard et de transmettre nos connaissances constitue la plus belle récompense du travail qui est fourni par l'équipe afin de faire exister L'Aventure du beau.

Dans ce cadre, même à titre quasi non lucratif, L'Aventure du beau est considérée comme un « organisateur de voyages à forfait » au sens de la Loi Fédérale sur les voyages à forfait, du 1^{er} Juillet 1994 qui régit en Suisse le monde pluriel des voyagistes, loi que vous pouvez télécharger sur le site de la Confédération Helvétique.

En accord avec cette loi, L'Aventure du beau édicte les conditions générales suivantes que tout participant se doit de connaître et d'approuver lors de la conclusion des contrats de voyage dont ces conditions font partie intégrante.

Conditions

1. Devoir d'information

Par le biais de son site internet et des dépliants distribués, L'Aventure du beau informe tout voyageur ou voyageuse intéressée de manière détaillée au sujet du programme prévu, des prestations offertes dans le prix du voyage ainsi qu'à propos des conditions matérielles telles que connues au moment de la publication. Il peut arriver que nous devons apporter par la suite des modifications (la plupart du temps mineures) au programme prévu, aux prestations et aux conditions matérielles du voyage choisi. Ces modifications seront dûment signalées aux participants et participantes inscrites qui pourront se déterminer sur leur participation jusqu'à 30 jours avant le départ.



L'Aventure du beau

2. Inscription et confirmation = Contrat

Le bulletin d'inscription rempli et signé par la personne participant au voyage, suivi de sa confirmation par nos soins, constituent ensemble le contrat passé entre L'Aventure du beau et la

personne participant au voyage. Il déclenche le paiement du voyage. La facture sera envoyée par e-mail en même temps (ou peu après) la confirmation de l'inscription à la personne inscrite. Si le voyage ne peut être garanti par manque de participants (au plus tard 30 jours avant le départ) ou par impossibilité matérielle de le réaliser (cas de force majeure), le contrat est annulé sans frais pour les participants déjà inscrits. L'Aventure du beau pourra proposer un autre voyage en remplacement ou rembourser les sommes déjà versées par la personne inscrite.

3. Modifications demandées par la personne participant au voyage

Les éventuelles modifications du programme que vous pourriez demander en tant que personne participante seront examinées du point de vue de leur compatibilité avec le bon déroulement du voyage tel que prévu. Si acceptées, leur coût éventuel sera facturé à la personne ayant demandé ces modifications.

4. Annulations de la part des participants/es et conséquences financières

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ, prière de nous en informer le plus rapidement possible (par la même occasion ne manquez pas d'informer aussi votre assurance annulation). Si votre annulation a lieu avant que le départ ne soit déclaré garanti, elle est sans frais. Dès que le voyage est déclaré garanti, nous vous facturerons en cas d'annulation de votre part le 10% du prix total du voyage plus les éventuels frais qui nous seraient réclamés par des prestataires tiers (hôtels, restaurants, transports déjà réservés), sur présentation de leurs factures. Entre 29 jours et la veille du départ, le montant augmente à 20% du prix total du voyage, plus les frais (sur facture) qui nous seraient réclamés par les prestataires tiers. L'annulation en cours de voyage ne donne droit à aucun remboursement de la part de L'Aventure du beau.

5. Assurances

Chaque participant voyage avec L'Aventure du beau sous sa propre responsabilité et se munira en conséquence des assurances annulation et rapatriement nécessaires.

Conditions générales établies le 25 novembre 2020



l'Aventure du beau

Mentions légales

Le siège de L'Aventure du beau est à Troistorrents, à l'adresse suivante:

Chemin de Lévaux, 7

CH-1872 Troistorrents

Tél: +41 24 477 10 49

Email: info@aventuredubeau.ch

Site internet: www.aventuredubeau.ch

Les données à caractère personnel que L'Aventure du beau est amenée à collecter pour la réalisation des voyages sont traitées confidentiellement et sont réservées à l'usage de L'Aventure du beau. Elles ne sont donc ni transférées à des tiers, ni partagées, ni vendues.

Les données personnelles récoltées à l'usage de l'envoi de newsletters et d'informations diverses à votre intention sont traitées de la même manière.